

SOMMAIRE

1. La lettre du directeur
2. Nous contacter : présentation de la personne référente handicap
3. Locaux handi-accessibles
4. Un suivi adapté aux besoins de chacun pour les formations en présentiel et à distance
5. Les structures en Île-de-France pour vous accompagner dans vos démarches

LA LETTRE DU DIRECTEUR

L'IRIS, Institut de relations internationales et stratégiques, est le seul think tank du paysage français qui a créé sa propre école | IRIS Sup' en 2002.

Depuis sa création, notre mission à IRIS Sup' est d'accompagner tous nos étudiants y compris celles et ceux en situation de handicap à accomplir leurs objectifs professionnels.

Très attachées à nos valeurs, Indépendance ; Diversité et rigueur intellectuelle ; Transparence ; Pédagogie et dialogue, les équipes de l'IRIS et de son école IRIS Sup' ont particulièrement à cœur de lutter contre toute forme de discrimination.

Au sein de nos promotions, nous avons toujours accueilli des étudiants en situation de handicap et nous nous sommes efforcés d'adapter la formation pour répondre à leurs besoins.

Aujourd'hui, un référent handicap se tient aussi à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Nous restons à votre écoute !



Pascal BONIFACE
Directeur de l'IRIS

IRIS Sup' – école du think tank IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques) est en conformité avec les critères d'égalité pour tous pour l'accès à la formation (cf. Article D 6112-3 & Décret 2008-244).

Nos formations sont accessibles à tous les publics et tiennent compte des contraintes particulières des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant en adaptant les formations dispensées.

NOUS CONTACTER :

PRÉSENTATION DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE HANDICAP



Au sein de l'équipe d'IRIS Sup', la personne référente handicap est **Monsieur Safir MIMENE**.

- **Bureau :** IRIS - 2 bis rue Mercœur 75011 Paris
5^e étage | bureau des formations en présentiel
- **Horaires :** Lundi : 9 h 30 - 17 h 30
Mardi-Vendredi : 9 h 30 - 18 h 30
- **Coordonnées :** e-mail > mimene@iris-france.org
téléphone > +33 (0)1 53 27 60 79

Safir Mimene se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, adapter la prestation de formation et mettre en œuvre le suivi nécessaire aux besoins liés à votre handicap auprès de nos intervenants.

Safir est également Responsable suivi de formations du titre Manager de programmes internationaux – humanitaires et développement (MPI), et chargé du suivi de la formation professionnelle (financement et VAE).

LOCAUX HANDI-ACCESSIBLES

L'IRIS dispose de ses propres locaux (2 bis, rue Mercœur, Paris 75011). Le registre d'accessibilité (correspondant à l'arrêté du 19 avril 2017) est disponible sur notre site internet. Nous sommes un établissement de catégorie 5.

A/ Accessibilité des PMR (arrêté du 19 avril 2017)

- Les escaliers et rampes d'accès
- Les circulations (couloir, chemin extérieur)
- Les sanitaires
- L'éclairage et l'acoustique

B/ Respect des règles ERP (registre de sécurité)

Seuil d'assujettissement > ou = 200 personnes (200 sur 1 niveau / 100 RDC et 100 R + 1)

- Risques incendie
- Registre de sécurité
- Aération et assainissement
- Interdiction de fumer
- Superficie des salles ...

L'aménagement des locaux d'IRIS Sup' permet une circulation en fauteuil. Ascenseurs, portes larges, salles et amphithéâtre modulables peuvent être adaptés, au cas par cas, aux besoins des étudiants handicapés

Pour les personnes atteintes d'une déficience visuelle, il est possible de prendre rendez-vous afin de visiter notre établissement avant le début des cours.

UN SUIVI ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHACUN POUR LES FORMATIONS EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE

De la candidature à l'admission, le référent handicap se tient à disposition pour étudier les besoins spécifiques et les solutions à mettre en œuvre, et notamment :

- organisation d'ateliers de méthodologie supplémentaires
- des ressources documentaires sont disponibles en ligne grâce à un abonnement à CAIRN qui donne accès à de nombreuses revues.
- un aménagement des modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences

A/ Formations en présentiel

Les promotions ne dépassant pas 45 étudiants, chacun fait l'objet d'une attention particulière. Chaque promotion est suivie par différents intervenants : au côté du responsable pédagogique, un responsable administratif accompagne les étudiants dans leur quotidien. Conseils, encouragements, démarches administratives, les étudiants trouveront toujours l'aide nécessaire.

Des personnes suivent particulièrement les **stagiaires de la formation continue**, pour les accompagner dans leurs démarches de prise en charge avant la rentrée et pendant leur scolarité.

Un **étudiant en situation de handicap** bénéficie tout au long de l'année d'une personne référente chargée de définir ses besoins d'adaptation (locaux, cours, examens) et de relayer l'information. La généralisation progressive d'une offre à distance peut être, dans certains cas, une solution à étudier pour suivre les enseignements d'IRIS Sup'.

B/ Formations à distance

Les étudiants font l'objet d'un triple accompagnement :

- technique : prise en main des outils et des plateformes d'enseignement à distance
- accompagnement quotidien : conseils d'organisation, encouragements, réponse à toutes questions ou difficultés rencontrées.
- méthodologique : soutien collectif et/ou individuel

Les étudiants en situation de handicap peuvent faire l'objet d'un accompagnement spécifique et d'un aménagement des modalités d'évaluation (entretiens individuels, aide méthodologique renforcée, tiers temps aux examens ou encore présentation de tous les supports de cours dans la police Comic sans MS, en caractère 14 pour les personnes atteintes de dyspraxie). Les échanges ont lieu par mail, par le biais de la plateforme, mais aussi par téléphone ou Skype, selon les besoins de chacun.

LES STRUCTURES EN ÎLE-DE-FRANCE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

Dans la région de l'Île-de-France, il existe de nombreuses structures pour accompagner le handicap et vous aider à trouver des financements et à vous insérer professionnellement.

Nous sommes là pour vous accompagner dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter pour vous aider.

Vous trouverez ci-dessous une liste non-exhaustive des sites Internet des structures :

- L'Agefiph : <https://www.agefiph.fr/personne-handicapee>
- La Maison départementale des personnes handicapées de Paris (MDPH) : <https://handicap.paris.fr/demarches-mdph/>
- Une page spécifique à la recherche d'emploi en situation de handicap' avec les sites répertoriés pour accompagner : <https://handicap.paris.fr/foire-aux-questions/emploi/#je-suis-reconnu-travailleur-en-situation-de-handicap-quels-services-a-paris>
- Le Service social polyvalent / de proximité (SSP) du 11^e arrondissement : <https://www.paris.fr/equipements/service-social-de-proximite-du-11e-arrondissement-2265>
- L'Allocation adulte handicapé (AAH) : <https://www.aide-sociale.fr/aah-allocation-adulte-handicape/>
- La Carte mobilité inclusion (CMI) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>

Je suis reconnu travailleur en situation de handicap, quels services à Paris ?

Cap Emploi – SAMETH



Accompagne les demandeurs d'emplois reconnus travailleurs handicapés tout au long de leur parcours vers l'emploi.

Immeuble Le Chaumont
43 bis rue d'Hautpoul 75019 PARIS

Tél : 01 44 52 40 60 – Mail : contact@capemploi75.org

Pôle Emploi



Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, l'orientation et la formation des demandeurs d'emploi, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

HANDIPASS – Pôle Emploi spécialisé

Aide à la recherche d'emploi pour toute personne bénéficiaire de « l'obligation d'emploi » (les personnes titulaires d'AAH, d'une carte d'invalidité, d'une pension d'invalidité ou d'une rente d'accident du travail).

Adresse :

3, rue des Nanettes, Paris 11^e

Métro ligne 3 station Rue Saint Maur

Horaires d'ouverture :

Sans rendez-vous : Lundi au jeudi de 9 h à 13 h 15 et le vendredi de 9 h à 12 h,

Sur rendez-vous : du lundi au jeudi de 13 h 15 à 17 h.

Courriel : at.75543@pole-emploi.fr

AGEFIPH – Association nationale pour la Gestion du Fonds d'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées



Sa mission est de vous conseiller, de contribuer au financement de vos projets et de vous orienter vers ses partenaires spécialistes de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi.

Tél : 0 800 11 10 09

FIPHFP – Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique



Sa mission est de vous conseiller, de contribuer au financement de vos projets et de vous orienter vers ses partenaires spécialistes de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi.

12 avenue Pierre Mendès France 75 914 PARIS Cedex 13

ESAT – Établissement et Service d'Aide par le Travail (Milieu de travail Protégé)

C'est une structure de travail adapté dans laquelle des personnes handicapées exercent une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées, et bénéficient d'un soutien médico-social et psycho-éducatif.

SAIPPH – Service d'Aide à l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

Sa mission consiste à aider les personnes souffrant de handicap psychique :

- > qui viennent d'avoir une RQTH avec une orientation vers le milieu protégé, afin de les accompagner dans leur recherche d'ESAT,
- > des travailleurs d'ESAT qui souhaitent aller en milieu ordinaire

SAIPPH – 42/52 rue de l'Aqueduc 75010 Paris – Tel : 01 40 05 07 00

UTD – Unité territoriale Direccte

Aide à la création d'entreprise, prime pour l'emploi, réglementation du travail

21 rue Madeline Vionnet – 93000 Aubervilliers (Adresse postale : 35 rue de la Gare – CS 60003 – 75144 PARIS Cedex 19)

Tél : 01 70 96 20 00

LADAPT



Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

Tour Essor – 14 rue Scandicci – 93508 Pantin CEDEX

Tél : 01 48 10 12 45

Dernière mise à jour 21 novembre 2019



Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris

69 rue de la Victoire 75009 PARIS

Tél : 01 53 32 39 39

Mail : contact@mdph.paris.fr

Twitter : @handicap_paris

Horaires

Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h sans rendez-vous.

 Permanence en Langue des Signes Française (LSF)

les lundis et mardis de 9 h à 13 h et de 14 h à 16 h sans rendez-vous.